

naiz:

**m** mediabask.  
*l'info noir sur blanc*

PAYS BASQUE

## L'opération sanctuaire du 3 octobre 2004

Le chanteur de Charritte-de-Bas Peio Serbielle ainsi que trois autres personnes sont jugés ces 22 et 23 mai au tribunal correctionnel de Paris pour "appartenance à une association de malfaiteurs en lien avec une entreprise terroriste", suite à une opération policière contre ETA, le 3 octobre 2004. Retour sur cette affaire.

MEDIABASKI22/05/2018 09:1010 COMMENTAIRES MIS À JOUR À: 17:15



"Opération sanctuaire". Tel est le nom donné par la police française au "coup de filet anti-ETA" du 3 octobre 2004. Quatorze ans après les faits, Peio Serbielle, Robert et Didier Arricau ainsi que Maryse Lavie sont jugés au tribunal correctionnel de Paris pour "appartenance à une association de malfaiteurs en lien avec une entreprise terroriste". La Justice leur reproche d'avoir délibérément hébergé des membres d'ETA.

A l'époque, les gouvernements français et espagnol présentent l'opération policière comme un coup dur porté à l'organisation armée. Au total, 17 personnes sont arrêtées, dont Mikel Albizu Iriarte considéré par la police comme le chef politique d'ETA et son épouse Marixol Iparragirre Genetxea, comme responsable des "commandos légaux" et du financement d'ETA. Ils sont actuellement incarcérés à Réau, dans l'État français, et sont les porte-parole du collectif des prisonniers politiques basques qu'ont rencontré les parlementaires Max Brisson et Vincent Bru.



*M. Albizu et M. Iparragirre, arrêtés dans le Béarn.*

Ce dimanche matin là, les perquisitions sont organisées en présence de la juge antiterroriste Laurence Le Vert et de 140 membres des forces de l'ordre issues du Raid, l'unité d'élite de la police, et de la division nationale antiterroriste (DNAT) de la police judiciaire. Plusieurs caches d'armes sont découvertes, à Urrugne, Saint-Pierre-d'Irube, Briscous et Ayherre notamment.



L'opération s'est également déployée à Briscous.

### **D'autres répercussions**

Les quatre prévenus convoqués devant le tribunal correctionnel de Bayonne ont obtenu de la Justice française que leur dossier soit retiré de celui du dossier des militants d'ETA qui ont déjà été condamnés en Cour d'assises. C'est dans ce cadre-là que sont convoqués ces quatre personnes au tribunal correctionnel de Paris.

Il est reproché à Peio Serbielle d'avoir prêté sa maison de Domezain aux membres de la direction d'ETA pour y tenir des réunions. Arricau et lavie, eux, sont les propriétaire de la maison de Salies-de-Béarn qu'ils louaient à Mikel Albisu et Marixol Iparragirre. L'autre Arricau est accusé d'avoir mis en relation les membres d'ETA avec son frère, propriétaire de la maison.

Suite à cette "opération sanctuaire", le 7 décembre suivant, Jean-François Lefort "Lof", porte-parole d'Askatasuna est arrêté et incarcéré durant un an, puis reste treize autres années sous contrôle judiciaire. Fin 2017, il apprend qu'il ne sera finalement pas convoqué au tribunal et que la justice française n'a finalement rien à lui reprocher. Quatorze ans plus tard.

Ce procès se déroulera durant deux journées. C'est la première affaire liée à ETA jugée après sa disparition actée le 3 mai dernier.